



Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcize

Séance du vendredi 1^{er} juillet 2022

PRINCIPALES DECISIONS

1. Décision de cession ou d'échange de biens sectionnaires à la suite de la consultation et avis de la préfecture pour les dossiers suivants :
 - ✓ PAGES Louis : Vente de la parcelle cadastrée C97 d'une superficie de 371m²
 - ✓ SUBIRY René : Vente de la parcelle cadastrée D607 d'une superficie de 435 m²
 - ✓ PAGES Martine : Échange de la parcelle cadastrée B504 d'une superficie de 39a 50ca à Soucheraldès contre la parcelle cadastrée B342 située également à Soucheraldès d'une superficie de 97a 30ca de moindre qualité.

2. Décision d'une vente partielle d'un emplacement situé sur l'ancien four de Chaumenchal.
 - ✓ Vente de la parcelle cadastrée n° F33a d'une superficie de 26 m² sous réserve d'obtenir l'autorisation de permis de construire déposé par la SCI AUVER BRETON dont les co-gérants sont M. et Mme Patrick PAGES.
 - ✓ De fixer le prix de vente à 8 euros le mètre carré auquel s'ajoute les frais de notaire à la charge de l'attributaire.

3. Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée C 196 de 01a 65ca, située Le Bourg, 15110 Saint-Urcize et appartenant à l'Indivision CHABOT et devant être vendue à M. et Mme Jocelyn BURDINO

4. Décision de fixer pour l'année 2022 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 479,86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et se rendant régulièrement à l'église.

5. Décision de solliciter de M. le Président du Conseil Départemental du Cantal la délégation de la maîtrise d'ouvrage afin de faciliter l'exécution des travaux de la place de la Frique.
Décision de donner un accord à l'avenant présenté par M. Jean-Yves PUYO architecte pour limiter la hausse à 20% pour les travaux d'aménagement de la place tel que le prévoit l'article 6.2 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

PRINCIPALES INFORMATIONS

1. Information sur le résultat de l'appel d'offres relatif aux travaux de viabilisation, réseaux et assainissement de la tranche 2 du lotissement GOUTEILLE II (3 derniers lots)
2. Évolution du projet du PLUi (identification du zonage) et recherche de terrain pour une Zone Artisanale.